

COMMISSION PERMANENTE DU 20 OCTOBRE 2021



PRESENTS : (30)

Monsieur Serge Eric HOAREAU - Madame Laurence MONDON - Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLÉ - Madame Béatrice SIGISMEAU - Monsieur Rémy LAGOURGUE - Madame Flora AUGUSTINE ETCHEVERRY - Monsieur Bruno DOMEN - Monsieur Jeannick ATCHAPA - Madame Augustine ROMANO - Monsieur Eric FERRERE - Madame Camille CLAIN - Monsieur Philippe POTIN - Madame Brigitte ADAME - Monsieur Aurélien CENTON - Monsieur Dominique GONTHIER - Madame Jeanne HOARAU - Monsieur Jean François HOAREAU - Madame Fabiola LAGOURDE - Monsieur Jean-Yves LANGENIER - Madame Inelda LEVENEUR BAUSSILLON - Monsieur Pascal MANGUÉ - Madame Adèle ODON - Monsieur Jean Louis PAJANIAYE - Madame Sidoleine PAPAYA - Monsieur Jean-François PAYET - Monsieur Bruno ROBERT - Madame Louise SIMBAYE - Monsieur René SOTACA - Madame Sabrina TIONOHOUE - Madame Eglantine VICTORINE.

ABSENCES AVEC PROCURATION : (6)

**Madame Sophie ARZAL donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT
Monsieur Gilles HUBERT donne procuration à Madame Fabiola LAGOURDE
Madame Thérèse Marie Noélyne FERDE donne procuration à Madame Adèle ODON
Monsieur Jean François NATIVEL donne procuration à Madame Eglantine VICTORINE
Madame Monique ORPHÉ donne procuration à Monsieur Jean François HOAREAU
Madame Valérie RIVIERE donne procuration à Monsieur Rémy LAGOURGUE**

ABSENCES : (1)

Monsieur Cyrille MELCHIOR



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr
DGS / DAPI / DIRECTION DE
L'APPUI A LA PERFORMANCE
ET A L'INNOVATION

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

CP-2021-DEC-106

OBJET : APPROBATION DU PACTE DE SOLIDARITE DE 2^{ème} GENERATION DES COMMUNES DE SAINT-PHILIPPE, LE PORT ET PETITE-ILE.

LA COMMISSION PERMANENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la Séance Plénière du 24 mars 2021, relative à l'adoption du cadre du Pacte de Solidarité Territoriale de 2^{ème} Génération,

Vu le cadre d'intervention du dispositif « Pacte de Solidarité Territoriale de 2^{ème} Génération »,

VU le rapport présenté,

VU l'avis de la Commission des Affaires Générales, Financières, Institutionnelles et de la Cohésion Territoriale en date du 13 octobre 2021,

Sur proposition des services,

Après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité ,

DECIDE

ARTICLE 1 : Les conventions relatives au Pacte de Solidarité Territoriale de 2^{ème} Génération, pour le CCAS de Saint-Philippe et les communes et CCAS du Port et de Petite-Ile sont approuvées.

| Territoire (Commune et CCAS) | Investissement Socle commun | | Investissement Projet structurant | Fonctionnement Volet social | |
|------------------------------------|--------------------------------|-----------|--------------------------------------|--------------------------------|-----------|
| | Commune | CCAS | Commune | Commune | CCAS |
| Saint-Philippe | | | | | 315 700 € |
| Le Port | 2 609 685 € | 448 000 € | | 183 400 € | 461 000 € |
| Petite-Ile | 2 388 000 € | | | 76 000 € | 258 400 € |

ARTICLE 2 : La signature des actes administratifs y afférents est autorisée.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 octobre 2021 et de l'affichage et/ou publication à l'Hôtel du Département le 27 octobre 2021.

Le Président du Conseil Départemental

Cyrille MELCHIOR

Identifiant de l'acte :974-229740014-20211020-lmc122046-DE-1-1